



**REGLEMENT DES USAGERS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE**

**ECOLE PRIMAIRE DE BEVILLE-LE-COMTE**

**ANNÉE SCOLAIRE 2022 - 2023**

**Syndicat Intercommunal de  
Regroupement Pédagogique**  
1 place de la Mairie  
28700 BEVILLE-le-COMTE

Tél. 02.37.91.53.00

sirpbeville@orange.fr

Le restaurant scolaire accueille les enfants scolarisés au sein du Regroupement Pédagogique durant l'année scolaire.

Merci de retourner dûment complétés et signés en Mairie de Béville-le-Comte, Siège du Syndicat :

- Le questionnaire d'inscription ( 1 fiche Parents - Responsables légaux par famille et 1 fiche par enfant ),
- La demande de prélèvement automatique si vous choisissez ce mode de règlement.

**ARTICLE 1 : MODALITES D'INSCRIPTION**

L'inscription au restaurant scolaire implique l'acceptation et le respect du présent règlement.

Elle se fait auprès de la Mairie de Béville-le-Comte : les jours de présence sont définis dans le dossier d'inscription et sont validés pour l'année scolaire.

Les repas étant livrés à l'avance, des changements (inscriptions ou annulations) sont possibles mais restent exceptionnels : ils se font **EXCLUSIVEMENT** auprès de la Mairie de Béville-le-Comte, dans les délais indiqués ci-dessous :

**Pour le repas du lundi : le vendredi avant 9h30**  
**Pour le repas du mardi : le lundi avant 9h30**  
**Pour le repas du jeudi : le mercredi avant 9h30**  
**Pour le repas du vendredi : le jeudi avant 9h30**

Toutefois, la famille doit informer l'enseignant de l'enfant des jours de présence au restaurant scolaire.

Situations particulières :

- en cas de maladie de l'enfant et de grève ou d'absence des enseignants, toute inscription non contredite dans les délais et conditions prévus sera facturée,
- les repas seront facturés pour les jours d'intempéries où le service de restauration scolaire est assuré,
- pour les sorties et voyages scolaires sans prise de repas au restaurant scolaire, la déduction se fera automatiquement par les services du SIRP de Béville.

## ARTICLE 2 : MODALITES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

Le tarif du repas est fixé par le conseil syndical et peut être modifié. A titre indicatif, au 01/06/2022 le tarif en vigueur est de 3,90 € le repas de cantine et de 1,20 € le service de cantine pour les PAI.

Les repas sont facturés mensuellement à terme échu aux personnes légalement responsables de l'enfant par courrier envoyé à domicile.

Plusieurs modalités de paiement :

- **prélèvement automatique**, sur compte bancaire ou postal, effectué à partir du 20 du mois suivant la période concernée : demande et autorisation de prélèvement ci-jointes à compléter et retourner au SIRP accompagnées d'un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB). En cas de rejet de prélèvement, les frais sont à la charge du redevable. **Pour les familles déjà en prélèvement en 2021/2022, ne compléter la demande de prélèvement que si vos coordonnées bancaires ont changé,**
- par **Internet** sur [payfip.gouv.fr](http://payfip.gouv.fr), service gratuit, disponible 24h/24 et 7j/7 :
  - ✓ par carte bancaire, se munir de votre Avis des Sommes à Payer et de votre carte bancaire
  - ✓ par prélèvement unique se munir de vos identifiants d'accès au site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- par **chèque à l'ordre du Trésor Public** à envoyer au Centre d'encaissement de Rennes,
- en **espèces ou par carte bancaire** au Centre des Finances Publiques de Maintenon ou chez les buralistes partenaires agréés dont l'épicerie de Béville le Comte.

En cas de non règlement, le Centre des Finances Publiques de Maintenon prendra toutes les mesures nécessaires pour recouvrer les sommes dues.

Le passage au prélèvement automatique peut être demandé en cours d'année scolaire, la demande est téléchargeable sur le site de la Mairie ou en Mairie de Béville.

## ARTICLE 3 : PRESTATION FOURNIE

Les repas à consommer sur place sont fournis par la collectivité via un prestataire de services qualifié dans le système dit de la liaison froide.

Les menus de la semaine sont affichés dans chaque école aux panneaux d'informations extérieurs et consultable sur le site [www.bevillelecomte.com](http://www.bevillelecomte.com). Rubrique Actualité.

Chaque enfant est amené à découvrir de nombreux mets et de nouvelles saveurs au travers des aliments servis au restaurant.

Le menu est unique, un repas sans porc est possible.

**En cas d'allergies ou intolérances alimentaires, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) associant le SIRP, l'Ecole et les services de la Médecine scolaire sera EXIGE et le repas sera fourni par la famille dans une glacière avec les nom et prénom de l'enfant.**

**En l'absence de tout PAI, le SIRP se dégage de toute responsabilité.**

Le personnel de service sert et aide les enfants pendant le repas.

Des serviettes de table en papier sont distribuées.

## ARTICLE 4 : FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Le restaurant scolaire est ouvert de 12 h à 13 h 30 (sous réserve de modifications). Pour un meilleur confort de l'enfant (temps de pause), 2 services de restauration sont organisés.

Le personnel assurant le fonctionnement du restaurant comprend :

- Maternelle : 4 agents de service + 3 animateurs pour chaque service
- Primaire : 4 agents de service + 7 animateurs de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public d'Eure-et-Loir pour chaque service.

(Le SIRP se réserve le droit de modifier cette organisation selon les nécessités).

## ARTICLE 5 : DISCIPLINE

**Les enfants doivent respecter la charte du savoir-vivre et du respect mutuel ci-jointe.**

En cas de non-respect, des mesures d'avertissement et de sanctions en fonction des faits constatés seront appliquées.

## CHARTRE DU SAVOIR-VIVRE ET DU RESPECT MUTUEL

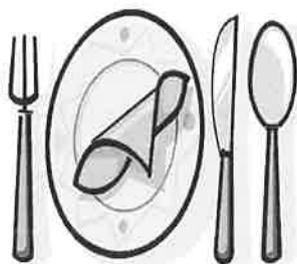
Pour une meilleure participation de tous les enfants à l'ambiance générale de la cantine, voici quelques consignes faciles à appliquer :

### Avant le repas :



- Je vais aux toilettes.
- Je me lave les mains.
- Je m'installe à la place qui me revient et j'attends calmement que tous mes camarades soient installés avant de toucher à la nourriture.

### Pendant le repas :



Bon appétit !

- Je me tiens bien à table.
- Je goûte à tout.
- Je ne joue pas avec la nourriture.
- Je ne jette pas les aliments.
- Je ne crie pas, je ne me lève pas sans raison.
- Je respecte le personnel de service et mes camarades.
- Je range mon couvert et je sors de table en silence, sans courir, après autorisation du personnel.

### Pendant la récréation :



- Je joue sans brutalité.
- Je respecte les consignes de sécurité données par le personnel.
- Je me mets en rang quand on me le demande, après avoir ramassé mes affaires.

### En permanence :

**Je respecte le personnel de service, les animateurs et mes camarades.**

**J'agis avec chacun comme j'aimerais qu'on le fasse avec moi.**

# S.I.R.P. BEVILLE LE COMTE

1 Place de la Mairie  
28700 BEVILLE LE COMTE  
02.37.91.53.00.  
[sirpbeville@orange.fr](mailto:sirpbeville@orange.fr)

ANNÉE 2022-2023

Questionnaire d'inscription au restaurant scolaire  
A retourner au SIRP de Béville le Comte avant le 15 juillet 2022

Ne remplir qu'une fiche parents par famille et une par enfant

## PARENTS - REPRESENTANTS LEGAUX

RESPONSABLE 1

Lien avec l'enfant :  Mère  Père  Tuteur  Tutrice  Autre

NOM en majuscule : ..... Nom de naissance : .....

Prénom OBLIGATOIRE : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

☎ Domicile : .....

☎ Portable : .....

☎ Travail : .....

Mail : .....

RESPONSABLE 2

Lien avec l'enfant :  Mère  Père  Tuteur  Tutrice  Autre

NOM en majuscule : ..... Nom de naissance : .....

Prénom OBLIGATOIRE : .....

Adresse si différente du responsable 1 : .....

☎ Domicile : .....

☎ Portable : .....

☎ Travail : .....

Mail : .....

### Assurance responsabilité civile :

NOM : ..... N° de contrat : .....

Adresse : ..... ☎ : .....

### Mode de règlement retenu :

- Par prélèvement  Déjà prélevé en 2021/2022  
 RIB modifié en 2022/2023 ( Compléter une autorisation de prélèvement et joindre un RIB OBLIGATOIRE )  
 Souhaite être prélevé en 2022/2023 ( Compléter une autorisation de prélèvement et joindre un RIB OBLIGATOIRE )  
 Par carte bancaire, chèque ou espèces ( Voir modalités Article 2 du règlement de restauration scolaire )

Je soussigné, .....

Responsable légal de l'enfant, certifie avoir pris connaissance du **Règlement de restauration scolaire 2022/2023.**

Date :

Signature obligatoire :

NOM et prénom du responsable légal 1 : .....

**1er enfant**

NOM : ..... Prénom : .....

Sexe :  Masculin  Féminin Date et lieu de naissance : .....

Classe en 2022/2023 : ..... Nom de l'enseignant si connu : .....

**Fréquentation de la cantine**

Jour de la rentrée :  oui  non

Jours de présence  Lundi  Mardi  Jeudi  Vendredi  
 Occasionnellement

A partir du ...../..... / 2022

Autre cas : Joindre un état détaillé des jours de présence

Repas sans porc  oui  non

**Renseignements médicaux**

Nom du médecin de l'enfant : .....

Adresse : ..... ☎ : .....

Allergies ou intolérances alimentaires :  non  
 oui : établir un PAI ( A FOURNIR AU SIRP )

Problèmes de santé particuliers  non  oui  
Si oui : ( précisez et indiquez les précautions à prendre )

.....  
.....  
.....

**2ème Enfant**

NOM : ..... Prénom : .....

Sexe :  Masculin  Féminin Date et lieu de naissance : .....

Classe en 2022/2023 : ..... Nom de l'enseignant si connu : .....

**Fréquentation de la cantine**

Jour de la rentrée :  oui  non

Jours de présence  Lundi  Mardi  Jeudi  Vendredi  
 Occasionnellement

A partir du ...../..... / 2022

Autre cas : Joindre un état détaillé des jours de présence

Repas sans porc  oui  non

**Renseignements médicaux**

Nom du médecin de l'enfant : .....

Adresse : ..... ☎ : .....

Allergies ou intolérances alimentaires :  non  
 oui : établir un PAI ( A FOURNIR AU SIRP )

Problèmes de santé particuliers  non  oui  
Si oui : ( précisez et indiquez les précautions à prendre )

.....  
.....  
.....

